

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à lire, approuver et signer).

---

## SPORT AUTOMOBILE / MOTO SUR CIRCUIT

Organisateur : SARL SASH PREMIUM AUTO

Adresse : 27 Avenur de Malbec, 31810 VENERQUE

Téléphone : +33 (0)775766179

### 1. OBJET ET PORTÉE

Le présent règlement intérieur fixe les conditions de participation aux journées de roulage organisées par SASH PREMIUM AUTO. Il est applicable à l'ensemble des participants, accompagnants et personnes présentes dans l'enceinte du circuit.

La signature de ce règlement est obligatoire et vaut engagement total à en respecter les termes.

### 2. ADHÉSION AUX RÈGLES TECHNIQUES ET DE SECURITÉ

Les activités organisées par SASH PREMIUM AUTO sont régies par les règles techniques et de sécurité de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) ou de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Les participants s'engagent à s'y conformer sans réserve.

En cas de contradiction entre le présent règlement et les prescriptions fédérales, les règles fédérales prévalent.

### 3. ACCEPTATION DES RISQUES

Le participant reconnaît que la pratique des sports mécaniques comporte des risques inhérents :

- Risques corporels pouvant entraîner des blessures graves, une invalidité ou la mort.
- Risques matériels concernant les véhicules, les équipements et les infrastructures.

Le participant accepte ces risques en pleine conscience et sous sa propre responsabilité et renonce irrévocablement à tout recours contre l'organisateur, le gestionnaire du circuit, les autres participants, les équipes de secours et les assureurs.

### 4. CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS

#### 4.1 Accès des personnes

- Les mineurs de moins de 16 ans sont interdits dans les véhicules et les zones sécurisées.
- Les animaux sont strictement interdits sur l'ensemble du site.
- La tour de contrôle est exclusivement accessible à l'organisateur et aux officiels.
- L'accès à la voie des stands et aux zones techniques est strictement réservé aux participants et personnels autorisés.

## 4.2 Accès des véhicules

- Seuls les véhicules inscrits sont autorisés à rouler.
- Les véhicules non motorisés (trottinettes, vélos, scooters, etc.) sont interdits dans la voie des stands et sur la piste.
- Le stockage de carburant et le ravitaillement sont interdits sauf dérogation spéciale conforme aux normes.

## 5. CONDITIONS TECHNIQUES DES VÉHICULES

### 5.1 Contrôle et conformité

- Les participants doivent impérativement contrôler :
  - \* L'état des freins, pneus, niveaux et feux.
  - \* La fixation des équipements de sécurité.
- Chaque véhicule doit être équipé d'un crochet ou d'une sangle de remorquage à l'avant.

### 5.2 Équipements de sécurité

- Casque homologué et ceinture de sécurité obligatoires pour tous les occupants.
- En véhicule de compétition : système Hans et combinaison ignifugée recommandés.
- Moto : casque, gants, bottes, combinaison cuir complète ou équivalente obligatoires. Dorsale vivement conseillée.
- Les passagers sont strictement interdits sur les motos.

## 6. NIVEAU SONORE DES VÉHICULES

- Niveau sonore maximum autorisé : 100 décibels (en dynamique).
- Contrôle permanent par radar sonore homologué.

En cas de dépassement :

- Une mise en conformité immédiate sera demandée.
- En cas de récidive ou de non-conformité persistante, l'exclusion de la piste sera immédiate sans remboursement.

## 7. BRIEFING

La participation au briefing est obligatoire avant tout accès à la piste.

Tout participant absent sera exclu de la journée de roulage sans possibilité de remboursement.

## 8. COMPORTEMENT EN PISTE

### 8.1 Règles de circulation

- Le sens de circulation sur la piste et dans la voie des stands est obligatoire et doit être scrupuleusement respecté.
- La vitesse maximale dans la voie des stands est limitée à 30 km/h.
- Il est formellement interdit d'emprunter la voie des stands en sens inverse.

### 8.2 Respect des signalisations

- Les participants doivent respecter impérativement :
  - \* Les feux de signalisation.
  - \* Les drapeaux de piste (jaune, rouge, bleu, noir, damier).
- Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.

## 8.3 Consignes de sécurité

- Les participants doivent se conformer aux instructions des officiels et du personnel de sécurité.
- Burnouts, drifts et conduites dangereuses interdits.
- Les dépassements sont sous la responsabilité de celui qui l'exécute.
- En cas de panne : immobiliser le véhicule en sécurité, rester à bord sauf incendie ou dégagement de fumée, attendre l'assistance.

## 9. PROPRETÉ ET RESPECT DES INSTALLATIONS

- Les déchets doivent être jetés dans les bacs prévus.
- Toute dégradation sera facturée selon les tarifs en vigueur.
- Les stands doivent être équipés de bâches de sol étanches.
- Barbecues, piscines gonflables et perçages interdits.
- Le nettoyage des structures et des bases de sol est interdit.
- Les trous et fixation des piquets dans les enrobés sont strictement interdits.
- Il est aussi interdit en repartant de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batteries, éléments de carrosserie.

## 10. HORAIRES DE ROULAGE

- Mars à octobre : 9h à 17H
- Novembre à décembre :

Ces horaires peuvent varier en fonction de la météo.

Le silence moteur est obligatoire pendant la pause méridienne.

## 11. FORCE MAJEURE

L'organisateur et la direction du circuit peuvent interrompre ou annuler les roulages pour raisons de sécurité ou de force majeure sans compensation financière.

## 12. VIDEO SURVEILLANCE – DROIT A L'IMAGE

Certains circuits sont placés sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à SASH PREMIUM AUTO auprès duquel vous pouvez également exercer votre droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004.

Le droit à l'image est la stricte propriété de l'établissement qui se réserve le droit d'utiliser à son gré tous clichés ou films pris dans son enceinte, dès lors que ces clichés et films ne permettent pas d'identifier les personnes.

## 13. RESPONSABILITÉ – ASSURANCES

Chaque participant est responsable des dommages matériels et corporels causés avec son véhicule, ainsi que des dommages causés aux infrastructures et aux tiers.

Chaque participant bénéficie d'une assurance responsabilité civile souscrite via l'organisateur en application de l'article L321-1 du code du sport.

La police RC souscrite par l'organisateur ne prend pas en charge Les frais de recharge d'extincteurs, les sacs d'absorbant, le dispersant hydrocarbure.

Ces frais resteront à la charge exclusive du pilote ou des pilotes impliqués dans l'utilisation de ces consommables.

La souscription de garanties complémentaires, comme l'Individuelle Accident, est vivement recommandée via [assuracing.com](http://assuracing.com).

## 14. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, les informations collectées auprès des participants sont strictement nécessaires à l'organisation et à la gestion des journées de roulage.

### 14.1 Finalité du traitement

Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion administrative de l'événement, notamment pour :

- L'enregistrement des participants.
- La gestion des accès.
- La gestion des assurances liées à l'activité.
- La communication d'informations logistiques en lien direct avec la participation.

### 14.2 Destinataires des données

Les données sont exclusivement destinées :

- À l'organisateur.
- Aux autorités et prestataires intervenant pour assurer la sécurité ou la bonne organisation de la journée (assureur, gestionnaire de circuit, équipes de secours)

Aucune donnée ne sera cédée ni vendue à des tiers à des fins commerciales.

### 14.3 Durée de conservation

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la manifestation, et archivées pour une durée maximale de 10 ans à compter de la fin de l'événement, sauf obligation légale contraire.

### 14.4 Droits des participants

Conformément aux dispositions légales, chaque participant dispose :

- D'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données.
- Du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les demandes peuvent être adressées à :

SASH PREMIUM AUTO

Ou par e-mail à : [sashpremiumauto30@outlook.com](mailto:sashpremiumauto30@outlook.com)

## 15. ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Par la signature du présent règlement, le participant atteste avoir pris connaissance et compris les règles, s'engage à les respecter sans réserve, à les faire également respecter par ses éventuels accompagnateurs et accepte les sanctions prévues en cas de non-respect.

Fait à : ..... le : .....

NOM : ..... Prénom : ..... Né le : .....

Titulaire du permis de conduire : oui  non

Véhicule : Auto  Moto  Marque : ..... Modèle : ..... Année .....

Titulaire du CASM : oui  non

J'autorise l'utilisation de mon image à des fins promotionnelles pendant une durée d'un an maximum.

Le cas échéant et pour qu'il puisse participer aux activités sous mon autorité parentale, j'autorise mon enfant mineur :

NOM : ..... Prénom : ..... Né le : .....

Titulaire du permis de conduire : oui  non

Titulaire du CASM : oui  non

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »